

ÉOLIEN ■ Le parc de Peyrelevade-Gentioux en procédure de sauvegarde

La SARL anticipe les difficultés

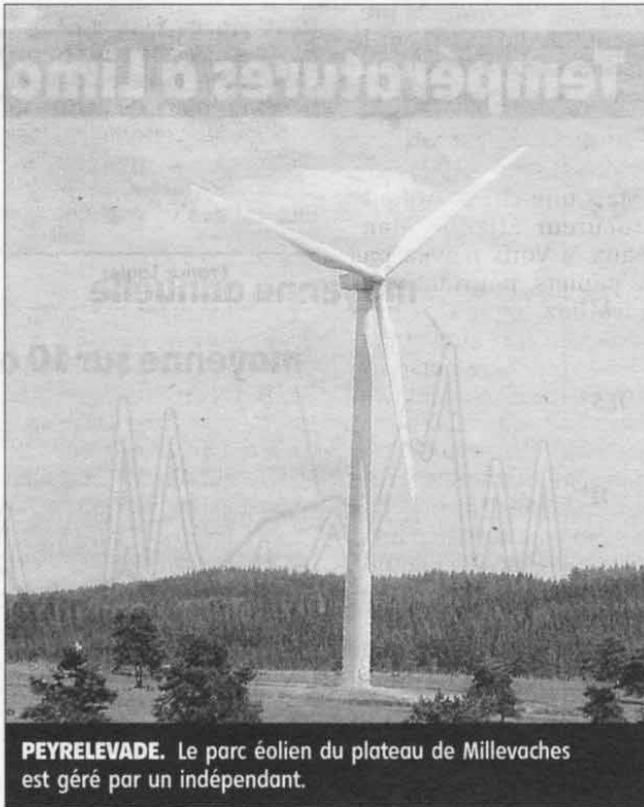
Arguant une production surestimée, l'exploitant du parc éolien de Peyrelevade-Gentioux a demandé une procédure de sauvegarde.

Christine Moutte

christine.moutte@centrefrance.com

Pendant six mois, la SARL du parc éolien Peyrelevade-Gentioux est placée sous procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce de Brive. « Cette nouvelle procédure est mise en place à la demande des sociétés qui craignent des difficultés de trésorerie pour l'avenir, explique le greffe de Brive. Un administrateur apporte une aide technique pour étudier avec la société des solutions économiques. La procédure anticipe les cessations de paiement ».

Selon Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, le gestionnaire du parc, Jean-Claude Canard, un indépendant (*), aurait choisi cette solution « pour pouvoir enclencher une renégociation de ses remboursements d'emprunt qu'il voudrait étaler dans le temps ». « Il m'a expliqué devoir faire face à une production réelle moins importante que celle estimée : 17.000 heures



PEYRELEVADÉ. Le parc éolien du plateau de Millevaches est géré par un indépendant.

de production par an au lieu des 21.000 espérées ».

L'annonce d'une production en baisse des six éoliennes, estimée à 18 GWh pour 7.500 habitants, étonne cependant l'association basée à Peyrelevade « Énergies pour demain » qui a observé « des journées bien ven-

tées et des machines qui tombent rarement en panne et fonctionnent bien ».

Mesure de précaution financière ou inquiétude réelle, la procédure engagée par l'exploitant est de toute manière un argument pour les associations d'opposants aux projets éoliens : l'association

« Vents de Corrèze » remet ainsi en question le « modèle d'intégration, d'acceptation, et certainement de rentabilité qui a été présenté par les élus » pour le site de Peyrelevade.

Le projet d'extension n'est pas remis en cause

Conscient de la limite des possibilités qu'offre le vent en Corrèze, le maire de Peyrelevade reste cependant confiant : « Dans le cas décrit par l'exploitant, l'amortissement ne se fera plus sur six ou sept ans mais plutôt sur dix ans. Les éoliennes ayant une durée de vie de vingt ans, il restera encore dix ans de bénéfices ».

Pierre Coutaud assure également que le projet d'agrandissement du parc sur Gentioux, avec quatre à six éoliennes, n'est pas remis en question : « Les progrès techniques offrent des pales plus grandes adaptées au vent d'ici ». ■

(*) Jean-Claude Canard n'était pas joignable, hier, pour répondre à nos questions.